

**DOMINIQUE NEUMAN**

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 18 janvier 2008

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3647-2007 (en révision du dossier R-3623-2007).  
In re révision de la décision D-2007-103 relative à l'autorisation de la construction de la nouvelle centrale de Kuujjuak par Hydro-Québec Distribution.  
**Version révisée des pages 11-12 de l'argumentation de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).**

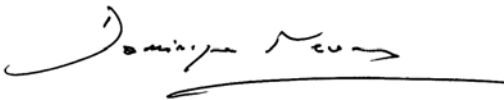
---

Chère Consœur,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) déposent sous le présent pli une version révisée des pages 11 et 12 de l'argumentation de qui avait été déposée le 14 janvier 2008 [v.r.] au présent dossier.

La révision concerne uniquement les passages (soulignés dans le texte) à notre paragraphe 14 au bas de la page 11 et en haut de la page 12.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse en révision, la demanderesse en première instance et les intervenants.